

2022 DVD 36-1 Création du pass deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement . Convention générale « cadre » pass deux-roues motorisés à Paris. Tarifs applicables

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris demande dans le cadre de la mise en place pass deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement, l'approbation de la convention générale « cadre » pass deux-roues motorisés à Paris et des tarifs applicables;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur BELLIARD au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention générale « cadre » pass deux-roues motorisés à Paris.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention générale « cadre » pass deux-roues motorisés à Paris avec les gestionnaires de parcs de stationnement s'associant au dispositif. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

2022 DVD 36-2 Création du pass deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement. Convention générale « cadre » pass deux-roues motorisés à Paris. Tarifs applicables

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris demande dans le cadre de la mise en place pass deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement, l'approbation de la convention générale « cadre » pass deux-roues motorisés à Paris et des tarifs applicables;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur BELLIARD au nom de la troisième Commission.

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les tarifs applicables au dispositif pass deux roues motorisés dans les parcs de stationnement .

Zone 1 Centre	arrondissements Paris centre à 11	abonnement à 90€/mois, 256 €/trimestre 990€/an	tarif horaire 30 centimes/quart d'heure Soit 1, 20 euro de l'heure
Zone 2 périphérie	arrondissements 12 à	abonnement	tarif horaire

	20 + parc Marigny Château à Vincennes	70€/mois, 199 €/trimestre 770€/an	20 centimes/quart d'heure soit 80 centimes de l'heure
--	--	---	--

Ces tarifs sont révisables, selon l'évolution du coefficient d'indexation indiqué dans la convention cadre jointe à ce projet.